

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

15 février 2021

SOMMAIRE

- 1. Le contexte économique international et national**
- 2. La Loi de Finances 2021**
- 3. Les comptes prévisionnels 2020 de la CCVCC**
- 4. Une prospective financière de la CCVCC 2021-2026**
- 5. Une comparaison entre la CCVCC et les autres EPCI à fiscalité propre du Loir et Cher**
- 6. Les orientations budgétaires 2021 de la CCVCC**

Le ROB – rapport sur les orientations budgétaires - est défini à l'article L2312-1 du CGCT

- Il doit contenir :

- 1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- 2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- 3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, le rapport comporte également les informations relatives:
 - à la structure des effectifs ;
 - aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
 - à la durée effective du travail.

INTRODUCTION : LE CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le ROB – rapport sur les orientations budgétaires - est défini à l'article L2312-1 du CGCT

- La Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 du 22 janvier 2018 a introduit deux nouveautés (article 13) :
 - « II. - A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :
 - 1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
 - 2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.
 - Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

→ Il doit être présenté devant l'organe délibérant dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL ET NATIONAL

La conjoncture internationale est dominée par de nombreuses incertitudes, notamment liées à la crise sanitaire Covid19.

Croissance (% PIB)			
	2020 (estimation)	2021 (projection)	2022 (projection)
France	-9%	5,5%	4,1%
Allemagne	-5,4%	3,5%	3,1%
Zone Euro	-7,2%	4,2%	3,6%
Royaume Uni	-10%	4,5%	5%
Chine	2,3%	8,1%	5,6%
Etats-Unis	-3,4%	5,1%	2,5%
Monde	-3,5%	5,5%	4,2%

Source : FMI

- La conjoncture mondiale a été fortement impactée par le contexte sanitaire inédit et ses conséquences : l'impact a été au moins aussi fort que la crise financière de 2008-2009.
- En janvier 2021, le FMI a dévoilé des prévisions économiques mondiales globalement optimistes pour 2021, escomptant les effets d'une large vaccination contre la Covid19 et un redémarrage de l'économie mondiale.
- Néanmoins, ces prévisions varient d'un pays à l'autre : Les Etats-Unis et la Chine sont privilégiés en la matière, contrairement à la Zone euro pour laquelle les prévisions sont plus pessimistes.
- Pour ce qui concerne les prochaines années, plusieurs risques dominent :
 - Une « incertitude extraordinaire » entoure l'économie mondiale, celle-ci dépendant en partie de l'évolution de l'épidémie et de sa gestion au sein de chacun des pays (vaccination, confinement, etc.)
 - En l'absence de quantité suffisante de vaccins, le redressement des marchés et la reprise économique restent tributaires du soutien des politiques monétaires et budgétaires. Les risques financiers vont-ils se résorber ?
 - Les politiques commerciales vont-elles se durcir ou le multilatéralisme prévaudra-t-il ?
 - A l'échelle européenne, l'impact du Brexit reste difficile à évaluer.

1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL ET NATIONAL

Les prévisions pour la France en 2021 sont incertaines, dépendant de l'impact des mesures prises par l'Etat en 2019-2020 mais aussi des répercussions de la crise sanitaire et de l'environnement international:

- **Croissance :**

- La croissance française a subi une chute en 2020 (PIB : +1,2% prévu contre -9% estimé, voire -9,3%), se positionnant ainsi juste avant le Royaume-Uni mais bien après l'Allemagne. Les points forts de l'économie française figurent parmi les secteurs les plus touchés par la crise (tourisme, aéronautique, restauration-hôtellerie, etc.). La gestion difficile de la première vague explique également cet impact plus fort.
- La crise sanitaire et économique a eu un impact majeur sur les finances publiques, avec un déficit de 10,2% attendu en 2020, en raison à la fois de la baisse des recettes fiscales mais aussi de mesures de relance très importantes. En 2021, le déficit public devrait se réduire pour atteindre 6,6 % du PIB. Cette dernière prévision n'intègre pas la poursuite des mesures de soutien à l'économie et l'impact toujours fort de l'épidémie.
- Le plan de relance européen validé politiquement en 2020 constitue une novation d'ampleur car il comporte pour la première fois une mutualisation de dette à l'échelle européenne. Pour autant ses effets ne se feront sentir que progressivement (premiers versements prévus pour la fin de 2021).

- **Inflation :**

- En France, sur l'ensemble de l'année 2020, l'inflation a atteint en moyenne 0,5%, après avoir stagné voire reculé plusieurs mois de suite. Cela est en partie expliqué par la baisse des prix du pétrole. En janvier 2021, l'inflation tend à s'accélérer (+0,7% estimé pour 2021) mais reste faible.

- **Chômage :**

- Après 4 années de baisse, le nombre de demandeurs d'emploi sans activité est reparti à la hausse en 2020. Le taux de chômage a dépassé les 9% de la population active. Le soutien financier de l'Etat aux entreprises a permis de limiter les impacts de la crise fin 2020 mais l'année 2021 s'annonce très incertaine (effets des mesures de soutien et modalités d'une sorte de la crise actuelle)

- **Taux d'intérêt :**

- La BCE poursuit l'orientation très accommodante de sa politique monétaire, facilitant ainsi l'octroi de crédits aux entreprises. En parallèle, les banques semblent disposer de réserves de fonds propres suffisantes pour résister à l'augmentation prévue de l'insolvabilité des entreprises et ont également été soutenues par une série de mesures. Les taux d'intérêt devraient rester très bas (proches de 0 inflation déduite).

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

Le déficit public a plus que triplé en un an. Cela s'explique à la fois par la baisse des recettes (fiscales et sociales) et une hausse très forte des dépenses

- En 2020, le déficit public a plus que triplé, du fait des confinements successifs et de la crise sanitaire plus largement (baisse des recettes fiscales et sociales, mesures de soutien aux entreprises, etc.). Celui-ci s'élèverait à 10,2% du PIB, tandis que la dette publique passerait à 117,5% du PIB. La projection de déficit retenue pour 2021 dans le cadre du PLF est de 6,7% du PIB et de 116,2% du PIB concernant la dette publique. Ces chiffres vont être dépassés compte tenu de la poursuite de la crise et des mesures de soutien.
- La situation financière des collectivités locales en 2019 mis en évidence leurs efforts de gestion ; elles ont été aidées par une croissance des recettes fiscales : leur besoin de financement global était égal à 0.
- En 2020, les craintes formulées ne se sont pas matérialisées, à la fois grâce à la poursuite de la croissance des recettes fiscales, peu impactées par la situation économique, et à la compensation de l'Etat. Les dépenses liées à la crise elle-même ou aux mesures de relance décidées par la collectivité ont pu être financées sans trop de difficultés. Cette situation globale cache toutefois certaines activités fortement impactées (tourisme au sens large, culture, transport).

Besoin de financement % PIB	2019	2020	2021
Etat	-3,6	-7,6	-5,6
Organismes de Sécurité sociale	0,6	-2,6	-1
Collectivités locales	0	-0,1	0
TOTAL	-3	-10,2	-6,7
Volumes budgétaires des collectivités locales	Dépenses de fct 2019	Taux d'évolution 2018-19	Besoin de financement (-) ou excédent de financement (+) 2019 en Md€
Bloc communal	26,77 Md€	+2,6%	-0,68
Départements	57,3 Md€	-0,8%	+1
Régions	22,3 Md€	3,5%	-0,1

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

Si les collectivités locales ont démontré une capacité certaine à maîtriser l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement, correspondant ainsi à la trajectoire prévue par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, le contexte sanitaire a conduit l'Etat à revenir sur la contractualisation mise en place avec celles-ci.

- La suspension de la contractualisation a pour objectif de permettre aux collectivités locales d'assumer leurs dépenses réelles de fonctionnement durant cette période singulière mais également de pouvoir engager des dépenses urgentes de soutien à la population et à l'économie.
- Plus globalement, les collectivités locales ne semblent pas avoir été touchées fortement par la crise sanitaire et économique en 2020. En 2021, les impacts restent à mesurer.
- Cela s'explique également par l'ensemble des mesures mises en place en leur faveur, notamment le mécanisme de compensation des pertes de recettes fiscales subies par le bloc communal en raison de la crise sanitaire et économique qui a été créé dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2020 adoptée le 30 juillet 2020 (+ 250 M€). En parallèle, un abondement du soutien de l'État à l'investissement local de + 100 M€ a été prévu.

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

Principales dispositions de la loi de finances pour 2021 concernant les collectivités locales

- **Suppression de la part régionale de CVAE (article 3)**
 - La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est réduite de moitié, dès l'an prochain, par la suppression de la part affectée aux régions. En échange, celles-ci obtiennent une fraction de TVA.
 - Afin d'éviter que les gains obtenus par les entreprises ne soient annulés par le plafonnement de la contribution économique territoriale en fonction de la valeur ajoutée, ce dernier est abaissé de 3% à 2%.
- **Division par deux des impôts fonciers de l'industrie (article 4)**
 - Réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels et donc diminution de moitié de leurs cotisations d'impôts fonciers.
 - Ainsi, au total, avec la suppression de la part régionale de CVAE, l'allègement des impôts économiques locaux s'élève à 10 milliards d'euros.
 - Les pertes pour le bloc communal sont neutralisées par un prélèvement sur les recettes de l'Etat. Cette compensation dynamique tient compte de l'évolution des bases des entreprises industrielles et des taux de 2020 : les éventuelles augmentations de taux décidées ultérieurement ne seront pas compensées.
- **Simplification de la taxation de l'électricité (article 13)**
 - Simplification du recouvrement de la taxe : taxe unique (taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité) avec trois quotes-parts (Etat, départements, bloc communal).
 - Une gestion assurée par la seule DGFiP.
 - Un tarif unifié. Un gain pourrait être généré pour les entités qui n'atteignaient pas le coefficient maximum.
- **Recouvrement forcé des créances publiques (article 19)**
 - Simplification des délais de prescription de l'action en recouvrement forcé.
 - Extension de la mise en demeure de payer toutes les créances publiques.

Quelques données sur les dotations et subventions d'Etat aux CL	Montants LFI 2021
DGF globale (hors régions)	26,8 Mds€
Dotations de péréquation communes (DSU et DSR)	5 046Md€ (+180 M€)
DCRTP	2,9Md€ - (stable)
DSIL et DETR	1 616 M€ (stable)

DGF : dotation globale de fonctionnement
DSU : dotation de solidarité urbaine
DSR : dotation de solidarité rurale
DNP : dotation nationale de péréquation
DSIL : dotation de soutien à l'investissement local
DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux
DCUSTP : dotation unique des compensations spécifiques de la taxe professionnelle
DCRTP : dotation de compensation liée à la réforme de la taxe professionnelle

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

Principales dispositions de la loi de finances pour 2021 concernant les collectivités locales

- **Dotation globale de fonctionnement (article 22)**
 - DGF en légère baisse (-90 millions d'euros) du fait de la recentralisation de compétences exercées par certains départements.
 - Concours financiers de l'Etat en progression.
 - Minoration des variables d'ajustement effectuée au prorata des recettes réelles de fonctionnement de leurs bénéficiaires.
- **Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales (article 23)**
 - Les prélèvements effectués sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales atteignent en 2021 un montant de 43,2 milliards d'euros, en hausse de 2 milliards par rapport à la loi de finances pour 2020.
 - Du fait du dynamisme de l'investissement public local, le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) voit son montant progresser de 546 millions d'euros (par rapport à 2020) pour atteindre 6,546 milliards.
- **Nouvelle exonération de contribution économique territoriale (article 42)**
 - Exonération facultative de contribution économique territoriale au profit des entreprises qui créent une implantation ou une extension à partir du 1er janvier 2021 afin de stimuler les investissements fonciers des entreprises.
- **Adaptation de la taxe d'aménagement (article 43)**
 - Modification des modalités de versement de la taxe d'aménagement (ceci pourrait entraîner un délai supplémentaire de six mois environ)
 - Les places de stationnement « intégrées au bâti dans le plan vertical ou aménagées au-dessus ou en dessous des immeubles, qu'ils soient destinés au logement collectif, individuel ou à l'activité », sont exonérés de taxe d'aménagement.
 - Assouplissement des critères permettant aux communes et intercommunalités de majorer (jusqu'à 20%) le taux de la taxe d'aménagement dans certains secteurs.
- **Réforme de la gestion des taxes d'urbanisme (article 44)**
 - Fixation du cadre du transfert de la gestion des taxes d'urbanisme des directions départementales des territoires à la direction générale des finances publiques.
 - Un projet d'ordonnance précisera les modalités du transfert de la gestion des taxes qui doit intervenir au deuxième semestre 2022.
 - Abrogation du versement pour sous-densité.
- **Automatisation du FCTVA (article 57)**
 - Au 1er janvier 2021, l'automatisation s'appliquera pour les collectivités territoriales qui reçoivent le FCTVA l'année de la réalisation de la dépense.

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

Principales dispositions de la loi de finances pour 2021 concernant les collectivités locales

- **Indicateurs financiers (article 58)**
 - Ajustement du calcul des indicateurs financiers utilisés dans le calcul des dotations et fonds de péréquation pour tirer les conséquences de la réforme du panier de ressources des collectivités locales.
 - Application d'une fraction de correction au calcul des indicateurs pour éviter que cette réforme ne déstabilise la répartition des dotations.
 - Les indicateurs financiers corrigés entreront en vigueur en 2022 et pourront donc faire l'objet d'évolutions en loi de finances pour 2022.
- **Clause de sauvegarde (article 74)**
 - Reconstitution en 2021 de la clause de sauvegarde relative au bloc communal confronté à des pertes de recettes fiscales du fait de la crise sanitaire (compensation égale à la différence entre la recette 2021 et la moyenne 2017-2019)
 - Valable pour les communes, les GFP et les autorités organisatrices de la mobilité.
 - Contrairement aux dispositions de garantie des recettes fiscales du bloc communal votées à l'article 21 de la LFR de juillet 2020, les recettes domaniales sont exclues du périmètre des recettes compensées.

L'impact de la suppression de la taxe d'habitation pour la CCVCC

- **Le calendrier et les modalités de mise en œuvre de la suppression de la taxe d'habitation 2019-2023**

[illegible]

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES



L'impact de la suppression de la taxe d'habitation pour la CCVCC

- **Etat des lieux CCVCC :**
 - La taxe d'habitation des résidences secondaires représente en moyenne 12,3% du total des bases
 - Selon les communes, entre 0 et 30,3%
 - Pour la CCVCC, le remplacement de la taxe d'habitation par une part de TVA sera ambivalent : **perte d'autonomie fiscale** (moindre pouvoir fiscal) mais **recette de remplacement dynamique** et qui ne peut être inférieur à la perte de recette initialement calculée (2,9% en moyenne sur 10 ans)
 - L'année 2020 a été marquée par une forte baisse des recettes de TVA (exception à la règle énoncée précédemment)
 - Les années 2021-22 devraient voir ces recettes augmenter, générant un certain « effet d'aubaine » pour les EPCI (croissance espérée en 2022 de 4 à 5%)
 - **L'impact majeur concernera le financement des services publics : seuls les propriétaires pourront être mis à contribution sur le plan fiscal**

données : DGFIP 2019	Bases nettes CC	VL résidences secondaires	%
ANGE	755 540	107 701	14,3%
CHATEAUVIEUX	542 514	164 419	30,3%
CHATILLON-SUR-CHER	1 609 585	205 810	12,8%
CHEMERY	889 293	122 778	13,8%
CHISSAY-EN-TOURNAINE	1 374 914	173 611	12,6%
CHOUSSY	282 287	43 086	15,3%
CONTRES	3 912 004	223 314	5,7%
COUDDES	458 514	56 094	12,2%
COUFFY	516 519	71 391	13,8%
FAVEROLLES-SUR-CHER	1 363 262	138 426	10,2%
FEINGS	622 202	49 325	7,9%
FOUGERES-SUR-BIEVRE	676 742	43 419	6,4%
FRESNES	1 079 747	52 476	4,9%
GY-EN-SOLOGNE	453 862	81 405	17,9%
LASSAY-SUR-CROISNE	308 023	62 777	20,4%
MAREUIL-SUR-CHER	1 253 432	169 988	13,6%
MEHERS	302 594	42 350	14,0%
MEUSNES	972 274	132 367	13,6%
MONTHOU-SUR-CHER	1 033 967	186 571	18,0%
MONTICHARD VAL DE CHER	4 952 446	607 826	12,3%
NOYERS-SUR-CHER	3 250 676	304 134	9,4%
OISLY	311 100	32 138	10,3%
OUCHAMPS	807 457	94 009	11,6%
PONTLEVOY	1 807 396	361 140	20,0%
POUILLE	781 747	93 268	11,9%
ROUGEON	112 751		
SAINT-AIGNAN	3 464 550	541 156	15,6%
SAINT-GEORGES-SUR-CHER	2 868 910	466 065	16,2%
SAINT-JULIEN-DE-CHEDON	852 810	75 839	8,9%
SAINT-ROMAIN-SUR-CHER	1 379 803	140 204	10,2%
SASSAY	760 730	35 050	4,6%
SEIGY	1 263 202	177 833	14,1%
SELLES-SUR-CHER	4 423 050	552 003	12,5%
SOINGS-EN-SOLOGNE	1 444 853	159 646	11,0%
THENAY	836 881	104 332	12,5%
THESEE	1 209 855	153 380	12,7%
VALLIERES-LES-GRANDES	773 752	85 048	11,0%
	49 709 244	6 110 379	12,3%

3. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA CCVCC EN 2020



Résultats budgétaires 2020 provisoires de la CCVCC (budget principal) : un excédent global important qui constitue un atout pour les prochaines années

Budget principal

Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	27 821 733
Dépenses de fonctionnement	25 372 476
A = Solde d'exécution de l'exercice	2 449 257
B = Résultat antérieur reporté (002)	8 872 047
C = A+B = Résultat de fonctionnement	11 321 304

Résultat global de 13,5 M€ (sans les RAR)

Dans ce résultat : 10,2 M€ de résultats reportés

Résultat global de 8,7 M€ (avec les restes à réaliser)

Investissement	
Recettes d'investissement	4 869 812
Dépenses d'investissement	4 028 903
D = Solde d'exécution de l'exercice	840 909
E = Solde d'exécution antérieur reporté (001)	1 341 485
F = D + E = Solde d'exécution cumulé	2 182 394

Résultat global de clôture (C + E)

13 503 698

Restes à réaliser (dépenses engagées non mandatées - recettes certaines non comptabilisées)

Dépenses	5 269 187
Recettes	464 613
Solde des RAR	- 4 804 574

Totaux	
A+D = RESULTAT DE L'EXERCICE	3 290 166
B+E = RESULTATS REPORTES	10 213 532
RESTES A REALISER	- 4 804 574
RESULTAT CUMULE	8 699 124

- février 2021

3. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA CCVCC EN 2020



Résultats budgétaires 2020 provisoires de la CCVCC (tous budgets confondus = consolidés) : un excédent global important qui constitue un atout pour les prochaines années

	CONSO
Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	33 648 895
Dépenses de fonctionnement	30 119 795
A = Solde d'exécution de l'exercice	3 529 100
B = Résultat antérieur reporté (002)	12 468 029
C = A+B = Résultat de fonctionnement	15 997 129
Investissement	
Recettes d'investissement	11 436 830
Dépenses d'investissement	11 838 992
D = Solde d'exécution de l'exercice	- 402 162
E = Solde d'exécution antérieur reporté (001)	- 3 020 873
F = D + E = Solde d'exécution cumulé	- 3 423 035
Résultat global de clôture (C + E)	12 574 094
Restes à réaliser (dépenses engagées non mandatées - recettes certaines non comptabilisées)	
Dépenses	7 035 853
Recettes	1 606 677
Solde des RAR	- 5 429 176
Totaux	
A+D = RESULTAT DE L'EXERCICE	3 126 938
B+E = RESULTATS REPORTES	9 447 156
- RESTES A REALISER	- 4 831 679
RESULTAT CUMULE	7 742 415

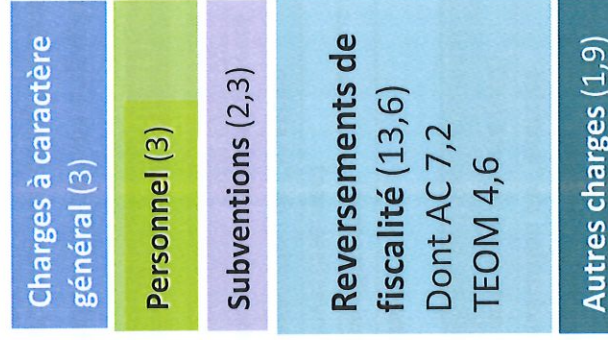
2021 – février 2021

3. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA CCVCC EN 2020



Les grandes masses (CA 2019 et CA prov. 2020)

Equilibre 2019



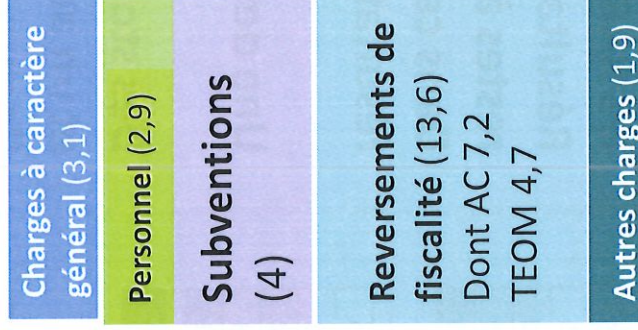
Résultat sur l'année 2019
: +2,98 M€

Résultat reporté de fonctionnement (8,7)

Budget principal

Dépenses 2019-20: Recettes 2019-20

+1,6 M€ : +1 M€



Résultat sur l'année 2020
: +2,44 M€

Résultat reporté de fonctionnement (8,9)

3. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA CCVCC EN 2020



Indicateurs financiers 2020 : des ratios financiers excellents même s'ils connaissent une baisse par rapport à 2019 (CAF et CAF nette)

SOLDE DE GESTION	Evol. An. Moy. 2020/2026	2017	2018	2019	2020
Produits de gestion	0,7%	26 567	25 770	26 698	27 618
Charges de gestion	1,0%	19 898	21 603	21 336	21 564
EBF	3,0%	6 670	4 167	5 362	6 054
Résultat financier	-3,4%	-235	-190	-172	-150
Solde des op. excep. (hors cessi	12,3%	-1 392	-755	-1 289	-2 461
CAF brute	-8,8%	5 043	3 222	3 901	3 442
Am. du capital de la dette	5,8%	803	795	769	770
"Ressources propres"	<am.Kal	4 955	2 758	3 340	2 574
CAF nette	-11,5%	4 240	2 427	3 133	2 672
Résultat fonct.	-14,4%	4 194	2 360	2 983	2 449
Résultat + report	-23,9%	11 353	11 872	11 716	8 307
Résultat global	-14,3%	12 053	12 027	13 057	10 490
Equilibre réel	OK	OK	OK	OK	OK
CAF brute / RRF (Taux de CAF)	15%	18,8%	12,3%	14,6%	12,4%
Encours / CAF (en années)	12 ans	1,6 ans	2,3 ans	1,7 ans	1,7 ans

L'EBF progresse essentiellement du fait de la taxe Gemapi (reversée au budget annexe en charge exceptionnelle)

Les soldes de gestion sont très bons malgré la baisse de 2020 : CAF nette de 2,7 M€ (niveau des investissements annuels que la CC peut financer par autofinancement)

Le niveau d'endettement est faible (1,7 année)

3. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA CCVCC EN 2020



Quelques évolutions – dépenses et recettes de fonctionnement 2017-20

	2017	2018	2019	2020	2017-18	2018-19	2019-20
011 - Charges à caractère général	3 043	2 602	3 006	3 059	-440	403	54
dont : contrats de prestations de services	647	609	742	774	-38	133	32
dépenses d'entretien	776	383	406	371	-393	23	-35
remb de frais aux communes	272	316	595	423	44	280	-172
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 375	3 018	3 017	2 907	-357		-110
014 - Atténuations de produits	12 714	14 223	13 576	13 606	1 509	-647	30
65 - Autres charges de gestion courante	766	1 760	1 737	1 991	994	-23	254
dont : subventions de fonct.	492	1 138	1 083	1 592	646	-56	509
Charges de gestion	19 898	21 603	21 336	21 564	1 705	-267	228

Les dépenses de gestion sont constituées très majoritairement de dépenses contraintes : attributions de compensation, charges du personnel titulaire, contrats de prestation de services, contributions / subventions contraintes (plus de 80% des dépenses)

3. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA CCVCC EN 2020

➔ Quelques évolutions – dépenses et recettes de fonctionnement 2017-2020

	2017	2018	2019	2020	2017-18	2018-19	2019-20
013 - Atténuations de charges	232	215	79	54	-17	-136	-25
70 - Produits des services	907	807	844	749	-100	37	-95
73 - Produits issus de la fiscalité	20 968	20 646	21 511	22 533	-322	865	1 022
dont : <i>fiscalité économique</i>	10 326	10 244	10 347	10 601	-82	103	254
<i>fiscalité taxe d'habitation et taxes foncières</i>	5 373	5 663	5 604	5 789	290	-59	185
74 - Dotations et participations	4 420	4 062	4 228	4 218	-358	166	-10
dont : <i>dotation d'intercommunalité</i>	730	729	803	832	-1	74	29
<i>dotation de compensation</i>	1 648	1 614	1 577	1 548	-34	-37	-29
75 - Autres produits de gestion courante	41	39	36	65	-1	-4	29
Recettes de gestion	44 645	44 020	45 029	46 388	-626	1 009	1 359

La CCVCC ne maîtrise qu'une faible part de ses recettes : recettes tarifaires, fiscalité sur laquelle elle peut fixer un taux, loyers (au total environ 26% des produits de gestion)

3. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA CCVCC EN 2020

↑ Quelques évolutions récentes – les principales recettes fiscales

	2017	2018	2019	2020	ev moyenne 2017-20
Produit de taxe d'habitation	4 487 330	4 587 511	4 694 771	4 785 247	1,7%
Produit de foncier bâti	729 812	736 074	752 471	739 639	0,3%
Produit de foncier non bâti	54 388	55 125	56 334	56 872	1,1%
Produit de CFE	5 617 566	5 676 104	5 854 492	5 430 491	-0,8%
CVAE	2 545 701	2 524 541	2 489 662	3 050 098	5,0%
IFER	1 512 436	1 505 097	1 511 201	1 552 619	0,7%
TASCOM	650 308	538 192	491 826	567 826	-3,2%
TOTAL	15 597 541	15 622 644	15 850 757	16 182 792	0,9%

Ces données mettent en évidence :

- La dynamique non négligeable de la taxe d'habitation (que la CCVCC ne percevra plus que de manière limitée à compter de 2021)
- La dynamique globalement faible des impôts économiques (à l'exception de la CVAE... qui évolue de manière très irrégulière)

Les pertes de recettes fiscales anticipées pour 2021 devraient être compensées (reconduction du dispositif 2020 – clause de sauvegarde)

Les bases de foncier de la CCVCC sont constituées pour 34,6% des bases industrielles et commerciales. Les bases industrielles, qui comptent pour 21,7%, vont être réduites d'environ 50% en 2021 (cette réduction étant compensée par l'Etat de manière dynamique).

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2021-2026



La dotation d'intercommunalité

- L'évolution de la dotation d'intercommunalité et des critères de calcul des EPCI du Loir et Cher entre 2019 et 2020 :
 - La CCVCC bénéficie de la réforme de la DGF en 2018 (hausse de 10% de la dotation par habitant de 10% en 2019 puis de 5% en 2020)
 - La baisse du CIF n'est pas positive (de 35,7% en 2018 à 33,9% en 2020) : ce critère pèse fortement dans le calcul (enjeu lié aux transferts de charges)

	DI / hab 2019	DI / hab 2020	Evol. En %	Potentiel fiscal/hab.	CIF 2020
CC COEUR DE SOLOGNE	10,1	11,1	10%	268	24,2%
CC DU ROMORANTINAI ET DU MONESTOIS	15,7	14,9	-5%	347	22,1%
CA DE BLOIS AGGLOPOLYS	15,3	16,1	5%	503	36,6%
CC DU PERCHE ET HAUT VENDOMOIS	21,1	21,1	0%	144	27,1%
BEAUCHE VAL DE LOIRE	22,6	24,8	10%	202	58,3%
VAL-DE-CHER-CONTRÔIS	15,4	16,1	5%	316	33,9%
CA TERRITOIRES VENDÔMOIS	25,2	25,2	0%	334	41,0%
CC COLLINES PERCHE	5,5	6,0	10%	237	53,1%
CC DE LA SOLOGNE DES ETANGS	22,4	22,4	0%	144	29,3%
CC DU GRAND CHAMBORD	5,5	6,1	10%	405	37,9%
CC LA SOLOGNE DES RIVIERES	6,2	6,8	10%	352	27,6%

- A noter que les autres dotations de l'Etat de la CCVCC diminuent (dotation de compensation et compensation des pertes de bases)

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2021-2026



Hypothèses prospectives – les enjeux de la prospective :

○ Des enjeux liés à des évolutions législatives :

- La loi LOM (mobilité / fin 2019) : décision à prendre en mars 2021 au plus tard (transfert ou non de la compétence mobilité)
- La loi engagement et proximité (décembre 2019) : elle permet une souplesse dans les compétences communautaires

○ L'année 2021 s'annonce mauvaise en matière de fiscalité économique... mais l'Etat compensera une partie de cette baisse (écart entre moyenne 2017-19 et 2021 = environ 896 k€ pour la CCVCC) :

- Baisse de la CVAE de -13,4%
- Baisse des bases de CFE de -13,6%
- Le risque IFRER demeure (stockage de gaz)

• 2021 : mise en œuvre de la suppression de la taxe d'habitation des résidences principales

○ La compétence GEMAPI :

- Une évolution certaine et forte des dépenses (compte tenu des enjeux sur le territoire de la CCVCC) : c'est le rythme précis de l'augmentation qui n'est pas connu (budget annexe)
- La taxe a été instituée en 2019 et un produit perçu en 2020 ; ce produit est assis uniquement sur 3 taxes compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation (taxes foncières et CFE) – les taux de TH sont figés jusqu'en 2022 incluse

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2021-2026



Hypothèses prospectives

- La programmation pluriannuelle des investissements et des projets
 - La PPI a été actualisée sur la base des données connues : sont intégrés les projets lancés ou envisagés ;
 - Certains d'entre eux génèrent un impact en investissement et, pour certains, en fonctionnement ; d'autres projets ne génèrent qu'un impact en fonctionnement (ponctuel ou récurrent)
 - Il peut s'agir de projets dont le niveau d'engagement peut être variable (engagés ou non sur le plan juridique)
 - Liste des projets et actions envisagés : (les pages suivantes détaillent les principaux projets et actions, sur la base des données transmises par la CCVCC – en l'état actuel des projets)

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2021-2026



Hypothèses prospectives

- La programmation pluriannuelle des investissements et des projets : synthèse par nature / par projet

Besoin de financement = dépenses – recettes d'investissement (si les recettes sont supérieures aux dépenses = excédent de financement)

Nom Programme	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
AIDE AUX LOGTS SOCIAUX	164 000	-	-	-	-	-	164 000
TECHNOPOLE AGRO	100 000	- 16 404	-	-	-	-	83 596
FONDS DE CONCOURS COMMUNES	1 455 000	1 020 000	920 000	720 000	550 000	-	4 665 000
CHER A VELO	600 000	1 968 768	- 909 312	-	-	-	1 659 456
ETUDE PLUI	135 000	-	-	-	-	-	135 000
PPRT STORENGY	- 13 000	-	-	-	-	-	13 000
REFONTE SIGNALÉTIQUE CC	18 000	- 2 953	-	-	-	-	15 047
PLAN AIR CLIMAT	-	-	-	-	-	-	-
DISPOSITIF AMEL HABITAT	500 000	25 000	25 000	20 000	-	-	570 000
MOUS GENS DU VOYAGE	37 000	-	-	-	-	-	37 000
CENTRE DE SEJOUR	-	-	-	-	-	-	-
AIDE INVEST MATERIEL	75 000	75 000	75 000	75 000	-	-	300 000
TRAVAUX AIRES ACCUEIL GDV	2 250 000	- 875 090	467 049	538 453	458 689	390 093	3 229 194
AMO PASSERELLE ST AIGNAN	50 000	-	-	-	-	-	50 000
ETUDE TRANSFERT EAU	120 000	-	-	-	-	-	120 000
CFA INTERCO	26 000	26 000	26 000	-	-	-	78 000
TRAVAUX VOIE ALBIZIA	488 360	- 80 380	-	-	-	-	407 980
PISCINE FAVEROLLES	2 900 000	- 811 716	-	-	-	-	2 088 284
AIDE INVEST IMMOBILIER	65 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 565 000
PPP CENTRE AQUATIQUE	230 000	192 271	192 271	192 271	192 271	192 271	1 191 354
VOIRIE 2021	280 000	104 069	- 24 606	-	-	-	359 463
TRAVX BASE NAUTIQUE SEIGY	160 000	- 26 246	-	-	-	-	133 754
	10 040 360	2 099 107	1 296 796	2 071 118	1 726 354	857 758	18 091 492

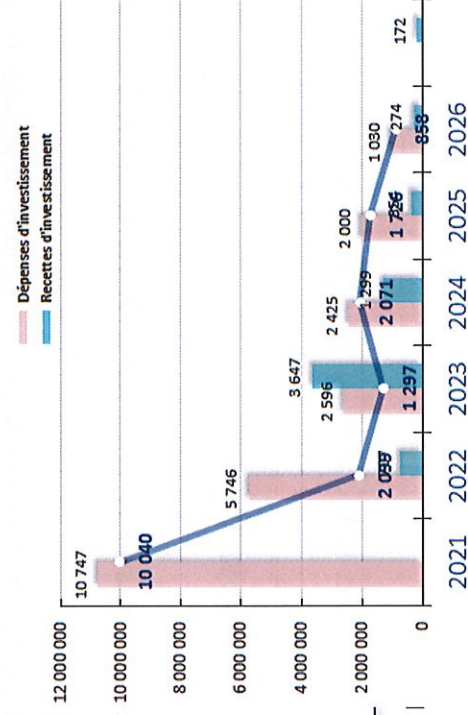
4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2021-2026



Hypothèses prospectives

- La programmation pluriannuelle des investissements et des projets : synthèse par nature / par projet

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dép dépenses - assiette FCTVA	7 528 000	4 110 000	1 060 000	1 150 000	1 050 000	730 000
Subventions versées	2 380 000	1 536 000	1 436 000	1 175 000	850 000	300 000
Autres dépenses d'inv.	839 000	100 000	100 000	100 000	100 000	-
Total Dépenses	10 747 000	5 746 000	2 596 000	2 425 000	2 000 000	1 030 000
Rec FCTVA	-	1 640	-	674 204	-	172 242
Subventions reçues	-	705 000	-	625 000	-	85 000
Autres recettes d'inv.	-	-	-	-	-	-
Total Recettes	-	706 640	-	1 299 204	-	172 242
Dép Dépenses de fonctionnement	150 000	330 000	420 000	365 000	250 000	250 000
Total Dépenses	150 000	330 000	420 000	365 000	250 000	250 000
Rec Recettes de fonctionnement	-	-	-	-	-	-
Total Recettes	-	-	-	-	-	-
Total	150 000	330 000	420 000	365 000	250 000	250 000



Communauté de communes Val de Cher Contrôis –

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2021-2026



Stratégie financière prospective de la CCVCC

- Le FPIC constitue un supplément de ressources pour le territoire : 1 315 k€ en 2019 et 1 363 k€ en 2020
 - Ce montant global ne devrait pas varier de façon significative (peu de changement des périmètres intercommunaux)
 - La baisse du CIF (en lien avec la hausse des attributions de compensation) induit une diminution de la part reversée à la CC dans le cadre du droit commun
- Dans le cadre du nouveau mandat, la communauté devra construire une nouvelle stratégie financière :
 - L'évolution des recettes issues du développement économique : un enjeu majeur... en lien avec les dépenses conjoncturelles ou structurelles de la CCVCC (faire face à la crise, conforter le tissu existant et développer de nouvelles activités)
 - La répartition des marges de manœuvre entre les projets communautaires et le soutien financier aux communes
 - L'utilisation ou non du levier fiscal (notamment pour financer la compétence Gemapi : la taxe a été mise en place en 2020 et un produit voté)
 - Pour les communes :
 - Le FPIC
 - La DSC (évolution des critères)
 - Les fonds de concours (programme de fonds de concours mis en place à nouveau en 2021)
 - De nouveaux transferts de compétences ? (enjeu aussi pour la CCVCC au travers du CIF qui a baissé) : réflexion nécessaire en 2021 autour de la compétence « mobilité » (cf. loi LOM votée en 2019)
 - La préparation dans les meilleures conditions des futurs transferts d'ores et déjà actés

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2021-2026



Focus sur la compétence GEMAPI et ses modalités de financement

- La CCVCC a supporté ces charges à partir de 2018
- Une partie de ces charges a été financée par les communes au travers de la diminution des attributions de compensation
- La CCVCC a instauré cette taxe en 2019
- La CCVCC a voté un produit en 2020 (495 k€) —————→ Taux 2020 (pas de taxe d'habitation)
Taxe foncier bâti : 0,649%
Taxe foncier non bâti : 1,42%
Cotisation foncière des entreprises : 0,680%

• Rappel concernant la taxe GEMAPI :

- La CCVCC vote un produit attendu
- Cette taxe est supportée par les contribuables de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises
- Ce sont les services fiscaux qui calculent les taux qui, assis sur ces quatre taxes, permettant d'obtenir ce produit attendu.
- Le produit est réparti entre les quatre taxes au prorata de chacun dans le produit global perçu sur le territoire par la CCVCC, les éventuels syndicats et les communes.
- La suppression de la taxe d'habitation aura pour effet de modifier la répartition de cette taxe entre les différents impôts locaux (report de la part de TH sur les autres taxes)

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2021-2026



Hypothèses prospectives (principales hypothèses en fonctionnement)

Fonctionnement	Hypothèses proposées
Charges courante de fonctionnement	• Charges à caractère général : +1% par an • Charges de personnel : +2% par an (GVT – effectifs constants)
Autres charges de gestion courante et charges exceptionnelles	• Contributions et subventions (autres charges de gestion courante) : 1,6 M€ par an • Subventions exceptionnelles : de 2,4 M€ en 2020 à 2,2 M€ les années suivantes (légère baisse des subventions aux budgets annexes – hors hausse reversement taxe Gemapi)
Recettes fiscales	• Bases / produits fiscaux : 0 ou 1% (sauf CVAE et CFE) • CFE : baisse en 2021 • CVAE : baisse en 2021, 2022 et 2023 (effet crise) – baisse de 5% en 2022 et 2023 • Compensation de l'Etat liée à la baisse de 2021 : 896 k€ • FPIC : stable (même modalité de répartition qu'en 2020 entre CC et communes)
Dotations et subventions de fonctionnement	• Dotation d'intercommunalité : stable • Dotation de compensation : baisse de 2% par an • Subventions de fonctionnement : stables

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2021-2026

Les résultats des simulations

- La situation de la CCVCC demeure satisfaisante malgré la diminution des soldes de gestion
- Les excédents actuels permettent de faire face à la baisse des recettes fiscales
- Les excédents ont en revanche disparu en 2026

SOLDE DE GESTION	Evol. An. Moy. 2020/2026	2020	2021	2022	2023	2024	2026
Produits de gestion	0,6%	27 618	27 333	26 700	26 817	27 087	27 645
Charges de gestion	1,2%	21 564	21 886	22 429	22 741	22 913	23 264
EBF	0,8%	6 054	5 447	4 272	4 075	4 174	4 381
Résultat financier	-12,2%	-150	-135	-125	-107	-95	-87
Solde des op. excep. (hors cessi	9,9%	-2 461	-2 184	-2 201	-2 218	-2 236	-2 272
CAF brute	-10,4%	3 442	3 128	1 946	1 750	1 843	2 022
Am. du capital de la dette	-1,8%	770	764	793	804	757	691
"Ressources propres"	<am.Kal	2 574	2 179	965	736	1 076	1 188
CAF nette	-9,5%	2 672	2 364	1 152	946	1 086	1 331
Résultat fonct.	-18,2%	2 449	2 179	965	736	781	893
Résultat + report	-31,8%	11 321	5 009	2 217	1 290	1 103	1 181
Résultat global	-33,0%	13 504	5 009	3 501	1 290	1 103	1 181
CAF brute / RRF (Taux de CAF)	15%	12,4%	11,4%	7,2%	6,5%	6,8%	7,3%
Encours / CAF (en années)	12 ans	1,7 ans	1,9 ans	2,6 ans	2,8 ans	3,5 ans	2,8 ans

**Investisse
ment :
33,5 M€
(2021-26)**

**Emprunts :
8,3 M€**

La CAF nette :
capacité à
investir de
manière
autonome

L'encours de
dette en
années de CAF

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2021-2026



Les résultats des simulations – variante investissement (+50%, soit 50 au lieu de 33 M€)

- Les soldes de gestion diminuent plus fortement (CAF nette -0,5 M€ en 2026)
- L'endettement augmente sans dépasser un seuil critique (7 ans en 2026 au lieu de 2,8 ans)

SOLDE DE GESTION	Evol. An. Moy. 2020/2026	2020	2021	2022	2023	2024	2026
Produits de gestion	0,6%	27 618	27 333	26 700	26 817	27 087	27 645
Charges de gestion	1,2%	21 564	21 886	22 429	22 741	22 913	23 264
EBF	0,8%	6 054	5 447	4 272	4 075	4 174	4 381
Résultat financier	-2,1%	-150	-135	-125	-126	-153	-167
Solde des op. excep. (hors cessi	9,9%	-2 461	-2 184	-2 201	-2 218	-2 236	-2 272
CAF brute	-11,0%	3 442	3 128	1 946	1 731	1 785	1 943
Am. du capital de la dette	6,1%	770	764	793	891	1 024	1 094
"Ressources propres"	<am.Kal	2 574	2 179	965	1 189	1 491	1 581
CAF nette	-16,1%	2 672	2 364	1 152	840	762	849
Résultat fonct.	-19,5%	2 449	2 179	965	717	723	813
Résultat + report	-32,8%	11 321	5 009	2 217	1 271	1 041	1 077
Résultat global	-34,0%	13 504	5 009	2 217	1 271	1 041	1 077
CAF brute / RRF (Taux de CAF)	15%	12,4%	11,4%	7,2%	6,4%	6,6%	7,0%
Encours / CAF (en années)	12 ans	1,7 ans	1,9 ans	3,6 ans	6,2 ans	8,3 ans	7, ans

**Investisse
ment : 50
M€ (2021-
26)**

**Emprunts :
23,1 M€k**

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2021-2026



Les résultats des simulations – variante fonctionnement (dépenses +1 M€ à compter de 2022)

- La situation financière se dégrade fortement : la CAF nette est proche de 0 (pas de capacité à autofinancer l'investissement)
- L'endettement augmentent sans dépasser un seuil critique (7,2 ans en 2026 au lieu de 2,8 ans)

SOLDE DE GESTION	Evol. An. Moy. 2020/2026	2020	2021	2022	2023	2024	2026
Produits de gestion	0,6%	27 618	27 333	26 700	26 817	27 087	27 645
Charges de gestion	2,0%	21 564	21 886	23 429	23 741	23 913	24 264
EBF	-3,4%	6 054	5 447	3 272	3 075	3 174	3 381
Résultat financier	-9,6%	-150	-135	-125	-107	-103	-103
Solde des op. excep. (hors cessi	9,9%	-2 461	-2 184	-2 201	-2 218	-2 236	-2 272
CAF brute		3 442	3 128	946	750	836	1 006
Am. du capital de la dette	0,0%	770	764	793	804	791	770
"Ressources propres"	<am.Kal	2 574	2 179	-35	-264	69	172
CAF nette		2 672	2 364	152	-54	45	236
Résultat fonct.		2 449	2 179	-35	-264	-227	-123
Résultat + report		11 321	5 009	1 217	40	-217	-480
Résultat global		13 504	5 009	2 501	40	-217	-480
CAF brute / RRF (Taux de CAF)	15%	12,4%	11,4%	3,5%	2,8%	3,1%	3,6%
Encours / CAF (en années)	12 ans	1,7 ans	1,9 ans	5,4 ans	7,5 ans	9,8 ans	7,2 ans

**Investisse
ment : 33
M€ (2021-
26)**

**Emprunts :
11,9 M€**

5. UNE COMPARAISON AVEC LES AUTRES EPCI DU LOIR ET CHER



Une analyse comparée avec les autres EPCI du Loir et Cher : la CAF / hab (€/hab)

- Données DGFIP – budget principal

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	év.14/19	év.moy. 2014-2019	Moyenne 2014 / 2019
CC des Collines du Perche	61	93	69	103	102	94	68%	9.1%	87
CC Val-de-Cher-Contrôis	70	90	95	102	65	79	-6%	2.5%	84
CC du Pays de Chambord	98	123	106	70	93	77	-5%	-4.8%	94
CC du Romorantinais et du Monestois	85	88	57	75	73	55	-14%	-8.1%	72
Moyenne	68	66	69	61	51	48	-25%	-6.7%	60
CC Beauce Val de Loire	64	49	90	23	45	43	-30%	-7.5%	53
CC Cœur-de-Sologne	46	46	49	40	35	41	-23%	-2.3%	43
CA Blois-Agglropolys	83	61	65	56	39	40	-53%	-13.7%	57
CC de la Sologne des Etangs	49	44	30	35	33	38	-32%	-4.9%	38
CC de la Sologne des Rivières	7	14	6	14	16	32	124%	34.5%	15
CA Territoires Vendômois	46	49	69	52	46	29	0%	ns	49

NB : un ratio ne peut à lui seul résumer une situation financière.

5. UNE COMPARAISON AVEC LES AUTRES EPCI DU LOIR ET CHER



Une analyse comparée avec les autres EPCI du Loir et Cher : les dépenses d'équipement par habitant)

- Données DGFIP - budget principal

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	év.14/19	év.moy. 2014-2019	Moyenne 2014 / 2019	2019 en valeur absolue (K€)
CC du Pays de Chambord	290	77	160	161	79	94	-73%	-20.2%	143	1 974
CC Val-de-Cher-Controis	92	90	80	102	79	82	-14%	-2.1%	88	4 059
CA Blois-Agglopolys	90	158	158	85	65	74	-27%	-3.7%	105	8 101
CA Territoires Vendômois	62	47	61	120	152	69	146%	2.1%	85	3 884
Moyenne	83	94	98	88	81	67	-3%	-4.2%	85	
CC du Romorantinais et du Monestois	28	59	48	46	83	63	201%	18.0%	55	2 224
CC des Collines du Perche	16	56	51	18	17	60	10%	31.2%	36	381
CC Beauce Val de Loire	89	28	31	41	31	57	-65%	-8.4%	46	1 167
CC du Perche & Haut Vendômois	13	50	24	17	27	33	103%	20.2%	27	312
CC de la Sologne des Rivières	71	75	17	4	8	32	-88%	-14.7%	35	361
CC de la Sologne des Etangs	7	17	90	125	38	28	421%	ns	51	253

NB : un ratio ne peut à lui seul résumer une situation financière.

5. UNE COMPARAISON AVEC LES AUTRES EPCI DU LOIR ET CHER



Une analyse comparée avec les autres EPCI du Loir et Cher : la CAF nette / habitant

- Données DGFIP - budget principal

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	év.14/19	év.moy. 2014-2019	Moyenne 2014 / 2019	2019 en valeur absolue (K€)
CC Val-de-Cher-Contrôis	56	75	80	86	49	64	-12%	2.6%	68	3 132 582
CC du Pays de Chambord	75	99	81	- 1	68	58	-10%	-5.2%	63	1 215 183
CC des Collines du Perche	5	41	16	60	62	56	1043%	59.7%	40	355 078
CC du Romorantinais et du Monestois	83	86	55	72	70	53	-15%	-8.6%	70	
CC de la Sologne des Etangs	43	44	30	35	33	38	-23%	-2.4%	37	339 138
Moyenne	58	55	50	45	27	35	-53%	-9.4%	45	
CC Beauce Val de Loire	52	37	77	10	31	31	-40%	-10.2%	40	622 005
CC Cœur-de-Sologne	42	43	41	33	28	30	-34%	-6.9%	36	320 332
CC de la Sologne des Rivières	6	12	3	11	14	29	130%	37.3%	13	331 909
CA Blois-Agglopolys	74	51	32	41	- 8	25	-111%	-19.3%	36	2 744 961
CA Territoires Vendômois	38	40	61	40	34	17	-9%	ns	39	977 580

NB : un ratio ne peut à lui seul résumer une situation financière.

5. UNE COMPARAISON AVEC LES AUTRES EPCI DU LOIR ET CHER



Une analyse comparée avec les autres EPCI du Loir et Cher : la dette / CAF (en années)

- Données DGFIP - budget principal

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	év.14/19	év.moy. 2014-2019
CC de la Sologne des Etangs	0.1	-	-	-	-	-	ns	ns
CC du Romorantinais et du Monestois	0.3	0.2	0.2	0.2	0.5	0.4	58%	24.6%
CC de la Sologne des Rivières	-	3.5	2.2	4.7	2.0	1.4	-131%	-28.6%
CC Val-de-Cher-Contrôis	3.5	3.2	2.3	2.1	1.9	2.5	-45%	-9.9%
CC Beauce Val de Loire	2.3	2.4	2.8	1.4	5.5	2.3	136%	-2.8%
CC du Pays de Chambord	3.9	2.4	2.3	2.8	4.3	2.2	11%	0.5%
CC Cœur-de-Sologne	1.1	0.9	2.2	1.9	2.3	3.4	114%	25.1%
CC des Collines du Perche	10.6	7.1	4.6	5.8	3.9	3.1	-63%	-15.6%
Moyenne	2.1	1.8	2.1	2.5	2.9	2.8	37%	11.3%
CA Blois-Aggloloplys	1.5	1.1	2.1	3.2	3.6	3.8	147%	33.0%
CA Territoires Vendômois	2.2	2.4	2.6	3.1	4.2	4.2	95%	21.0%

NB : un ratio ne peut à lui seul résumer une situation financière.

6. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA CCVCC EN 2021



Au regard des orientations budgétaires, la CCVCC devra fixer :

- Ses objectifs concernant :
 - L'évolution des dépenses de fonctionnement, exprimées en valeur et en comptabilité générale de la section de fonctionnement
 - L'évolution de son besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette
 - Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes
- L'évolution moyenne constatée entre 2018 et 2019 pour le bloc communal s'est montée à 2,6%
- L'objectif national fixé par l'Etat pour l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales est de 1,2%
- Pour ce qui concerne la CCVCC, ces objectifs se déclinent de la manière suivante :
 - Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (budget principal uniquement)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Total des dépenses réelles de fonctionnement	24 336 627 6,48%	24 365 967 0,12%	24 915 653 2,26%	25 227 247 1,25%	25 405 219 0,71%	25 546 887 0,56%	25 783 920 0,93%

- Evolution du besoin de financement - budget principal (prospective) = emprunt total de 8, 3 M€ (simulation de base)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Emprunt d'équilibre (si besoin de financement résiduel)	758 566	-	639 508	2 388 164	2 228 392	2 331 980

6. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA CCVCC EN 2021



Au regard des orientations budgétaires, voici quelques données relatives à la structure de la dette de la CCVCC, sur la base des données à fin 2020 :

- L'encours de la dette et l'évolution prévisionnelle du besoin de financement :
 - L'encours de la dette de la CCVCC se monte au 31/12/2020 à 17 445 k€, se décomposant ainsi entre les différents budgets:
 - Budget principal : 5 572k€ (y compris PPP)
 - Budgets annexes : 11 873 k€
 - Total : 17 445 k€
 - La dette du budget principal représente 1,7 années d'autofinancement CAF calculée sur la base des comptes provisoires 2020).
 - Echéancier de la dette (2020-2032)

Budget	Capital restant dû 1/1/21
Budget principal	5 572 538 €
Gendarmerie	474 024 €
MSP	985 282 €
Villages artisans	2 421 543 €
ZA St Aignan	52 535 €
Bâtiments relais	7 496 820 €
Aménagement de zones	442 511 €
TOTAL	17 445 253 €

ENCOURS	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Encours de dette nouvelle en fin d'exercice	-	758 566	724 116	1 328 829	3 652 807	3 479 539	3 304 519	3 127 748	2 949 210	2 768 886	2 586 759	2 402 811	2 217 023
Encours de dette bancaire existante	5 861 283	5 097 576	4 338 617	3 569 542	2 876 758	2 202 894	1 564 761	1 047 148					
Encours de la dette au 31/12	5 861 283	5 856 143	5 062 733	4 898 371	6 529 564	5 682 433	4 869 280	4 174 896	2 949 210	2 768 886	2 586 759	2 402 811	2 217 023

6. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA CCVCC EN 2021



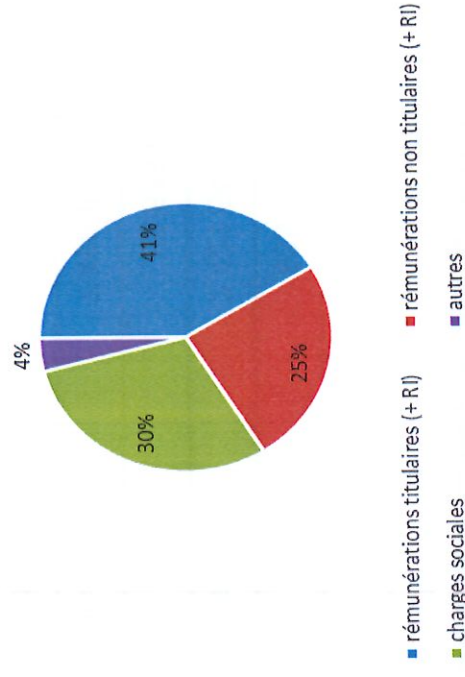
Au regard des orientations budgétaires, voici des données relatives aux effectifs et à la structure des charges de personnel :

- Structure des effectifs au 1^{er} janvier 2021
 - Le temps de travail effectif des agents peut être très hétérogène
 - La durée du travail de référence est de 35 heures par semaine
 - Les effectifs de la CCVCC comptaient au 1/1/2021 :

en ETP / par catégories	A	B	C	Total
Emplois fonctionnels	1,0			1,0
Filière administrative	7,7	1,9	10,0	19,6
Filière technique	3,0	1,0	4,9	8,9
Filière médico-sociale	2,5	-	2,0	4,5
Filière sportive		2,0		2,0
Filière culturelle		3,4		3,4
Filière animation		6,0	11,6	17,6
TOTAL	14,2	14,2	28,4	56,9

- Structure de la masse salariale 2020 (CA provisoire)
 - Par nature de charges (budget principal)

Décomposition des charges de personnel 2020



- A noter :
 - Au titre de son budget principal, la CCVCC a perçu des atténuations de charges à hauteur de 54 k€